



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSR2024-08-28

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Résiliation de la Convention pour l'installation d'un camion à pizza

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités. Territoriales

VU la demande de résiliation par courriel, de la convention pour occupation d'un emplacement situé avenue de la Libération (à côté de l'enseigne Siligomme) à Sisteron (04200) conclue avec Madame Mirella GARBARINO

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De résilier à compter du 2 août 2024, la convention pour occupation d'un terrain communal situé avenue de la Libération (à côté de l'enseigne Siligomme) à Sisteron (04200), conclue le 20 octobre 2023 (DMSR2023-10-02) et de son avenant conclue le 6 février 2024 (DMSR2024-01-05) avec Madame Mirella GARBARINO.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de Sisteron, des Alpes de Haute Provence et Madame Mirella GARBARINO.

Fait à Sisteron, le 08 octobre 2024

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU